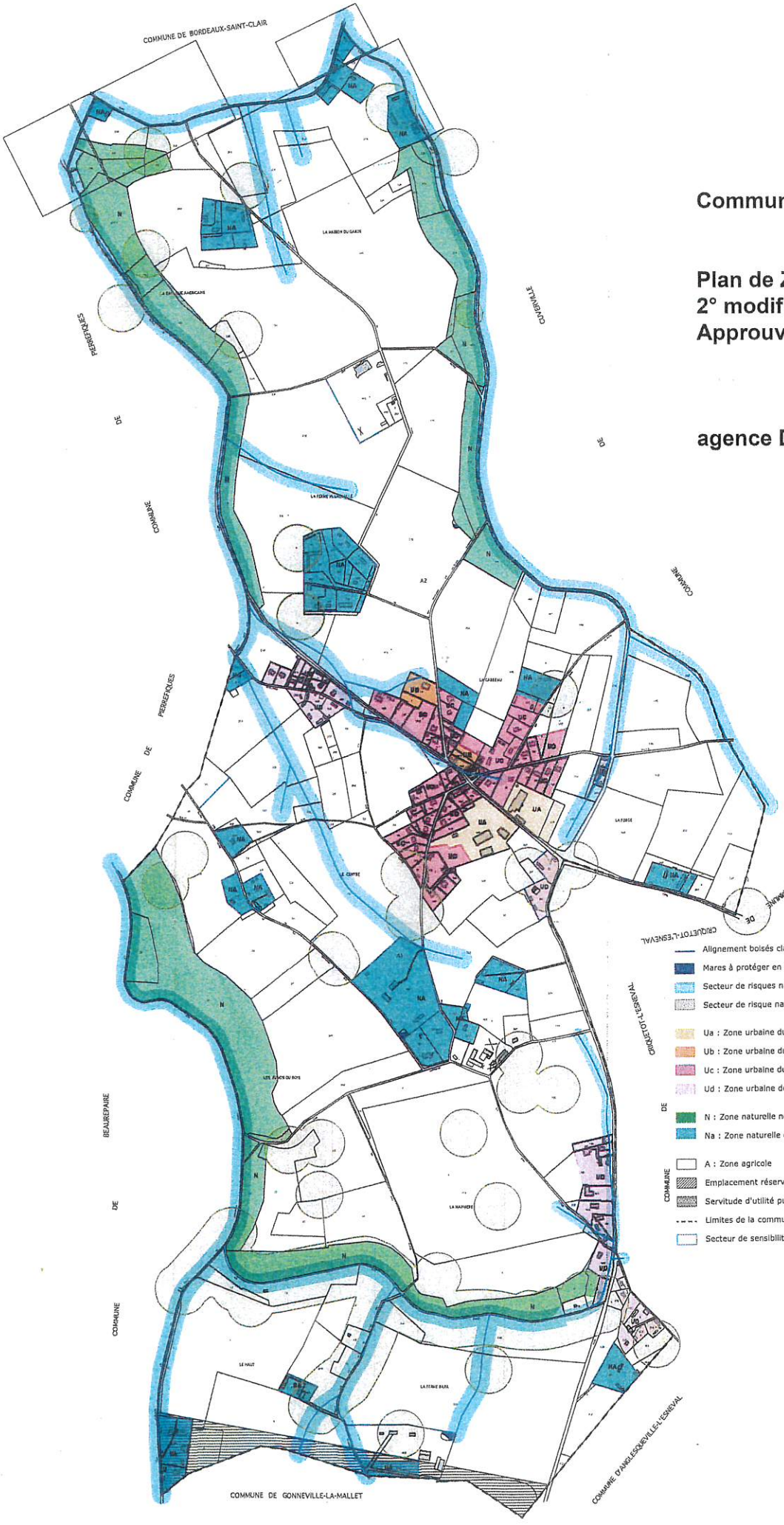

Commune de Villainville

Plan de Zonage
2° modification du PLU
Approuvé le 17 avril 2018

agence DLVR

LÉGENDE

- Alignement boisés classés existants en application du L 130.1 et R 123-11-a
- Mares à protéger en application du R 123.11.h
- Secteur de risques naturels lié au ruissellement en application du R. 12-11-b
- Secteur de risque naturel lié aux présomptions de cavités souterraines en application du R 123-11-b
- Ua : Zone urbaine du bourg réservée à de l'activité
- Ub : Zone urbaine du centre bourg réservée aux équipements communaux
- Uc : Zone urbaine du bourg
- Ud : Zone urbaine des hameaux
- N : Zone naturelle non bâtie
- Na : Zone naturelle de clos masure ou maisons isolées
- A : Zone agricole
- Emplacement réservé
- Servitude d'utilité publique
- Limites de la commune
- Secteur de sensibilité aux remontée de nappe

agence DLVR, 30 rue aux ours, 76 000 ROUEN - 02 35 88 73 39